

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 19 avril 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	12 Avril 2022	12 Avril 2022
23	15	15 + 4		

Délibération n° 2022DE04-0029 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement de l'aire de stationnement à l'école de Marencennes au titre de la répartition des amendes de Police

L'an deux mille vingt-deux, **le mardi 19 avril** à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Jean François MALTERRE, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP.

Membres absents non représentés : Micheline SIMONNEAU, Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD, Sébastien SANTOLINI.

Membres absents représentés : Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Jackie ALBERT), Rémi GROLAUD (donne pouvoir à Colette PARONNAUD), Patrick MORENNE (donne pouvoir à Jean-François MALTERRE), Martine YVON (donne pouvoir à Isabelle DUMONT).

Secrétaire de séance : Martine LLEU

Rapporteur : M. PARONNEAU

M. PARONNEAU explique qu'il est prévu l'aménagement de l'aire de stationnement de l'école de Marencennes afin de permettre une meilleure sécurité aux enfants regagnant les voitures de leurs parents. Ces travaux permettront également de garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Ces travaux peuvent être subventionnés au titre de la répartition des Amendes de Police.

Plan de financement – Aménagement du parking de l'école

TRAVAUX	MONTANT HT	Pourcentage
Travaux Phase 1	7 529.80 €	
Travaux Phase 2	16 977.50 €	
TOTAL GÉNÉRAL	24 507.30 €	100
Subventions :		
Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de Police 40%	9 802.92 €	40
<i>Sous total</i>	9 802.92 €	40
Financement de la commune	14 704.38 €	60

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire a sollicité une demande de subvention auprès du Conseil Départemental,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE
LEGALITE

Sous le N° 017 – 200080091-- 20220419
– 2022DE04-029_-----DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 22 / 04 / 2022

Rendu exécutoire le 22 / 04 / 2022

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 22 avril 2022.

Le Maire,

Walter GARCIA.

